

Les démarches pour liquider la pension de réversion indirecte

La demande de liquidation de pension de réversion indirecte doit se faire auprès des agences de la CIMR (voir adresses dans la rubrique contact).

Pièces constitutives du dossier de pension

- *Un imprimé de "Demande de liquidation de la pension de réversion indirecte". Cet imprimé est disponible auprès des agences régionales de la CIMR ou en téléchargement sur le site Internet www.cimr.ma.*
- *Carte d'allocataire.*
- *Acte de décès du retraité.*
- *Deux photos d'identité identiques et récentes du conjoint survivant.*
- *Acte de mariage et photocopie de la Carte d'Identité Nationale du conjoint survivant.*
- *Certificat de non divorce.*

Si le conjoint survivant est âgé de moins de 50 ans :

- *Extrait d'acte de naissance du plus jeune enfant, âgé de moins de 18 ans.*
- *Certificat de vie du plus jeune enfant, âgé de moins de 18 ans.*

Les conjoints survivants résidants à l'étranger doivent produire :

- *Certificat de résidence.*
- *IBAN (identité bancaire).*
- *Certificat d'immatriculation pour les conjoints survivants de nationalité marocaine.*